

Imag est un magazine indépendant et gratuit qui s'applique à éclairer les professionnels des services financiers sur les enjeux de la protection, par l'assurance et la banque, du patrimoine privé.

### Rédaction

redaction@imag.be

### Directeur de la rédaction

Paul Bruyère

paul.bruyere@imag.be

### Comité de rédaction

Marina De Moerlooze, Eric Depré, Bernard Dubuisson, Laurent Feiner, Annie Laforet, Emile Masset, Yves Mathieu, Marc Patigny, Wauthier Robyns, Francis Vaguener, Thierry Houben, Jacques Rousseaux, Marc Vanderweckene, Josette Van Elderen

### Collaborateurs

Philippe Colle, Pierre Moreau, Benoit Lempkowicz, Jean-Marc Binon, Jos Vanderbrouck

### Photographie

Unijep Group

### Edition

#### Traduction

Linda Laeremans  
En d'Autres Termes Traductions

#### Graphic Design & impression

Unijep Group

#### Tirage

16.000 exemplaires

#### Editeur responsable

Vincent Lejeune C/° Unijep  
Avenue G. Truffaut, 42  
4020 Liège  
prepress@unijep.be  
04/224 74 84

#### Régie publicitaire

Greetje Demuelenaere  
tel/fax 050 81 47 90  
info@merkenmarketeers.be

#### Secrétariat et abonnements

info@imag.be  
010/48 01 30

[www.imag.be](http://www.imag.be)

Nederlandse versie op  
aanvraag.

Aucune partie de Imag ne peut être reproduite sous quelque forme ou de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur. La rédaction veille à la fiabilité des informations publiées, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité.

## L'Europe et l'assurance : quelle LPS ?

Le marché intérieur des assurances est le résultat de l'adoption de plusieurs directives qui ont mis en place le système dit du «passeport unique» : une entreprise d'assurance qui a obtenu dans son pays d'origine un agrément peut exercer ses activités partout dans l'Union européenne. Le contrôle financier de l'assureur relève du ressort des autorités de contrôle du pays où la compagnie est implantée, tandis que le droit du contrat est celui du pays de résidence de l'assuré.

Grâce à la libre prestation de services (LPS), l'Europe de l'assurance devait s'ouvrir à tous les citoyens. On pensait surtout à l'assurance-vie qui devait profiter de ce marché unique très prometteur - le Luxembourg y a d'ailleurs joué un rôle indéniable -.

Bien sûr, pour arriver à une telle situation paradisiaque, quelques problèmes initiaux devaient être réglés préalablement : l'instauration d'un cadre juridique commun, un droit des contrats harmonisé et une fiscalité commune.

La Commission Européenne était le fer de lance qui devait permettre aux épargnants européens de profiter des meilleures opportunités de ce grand marché.

Invité lors d'un récent petit-déjeuner DECAVI, Marc Vrijman, président d'AFER Europe, y dressait un constat quelque peu négatif après quelque 20 ans d'espoir...

Selon lui, le constat est clairement décevant malgré les efforts de la Commission. Il n'est, en effet, guère question d'harmonisation du droit du contrat, chaque assureur étant obligé de moduler ses clauses en fonction du pays dans lequel il désire être présent. Et que dire alors d'une éventuelle harmonisation fiscale, qui - dans certains cas - peut faire peser un risque de double imposition.

Une telle situation aurait eu une double conséquence : certains assureurs de taille assez importante, déjà présents sur les principaux pays, abandonnent progressivement la voie de la Libre Prestation de Services. Et les petites structures, n'ayant pas nécessairement les moyens pour y implanter un établissement stable, s'abstiennent, voire se retirent.

Tout est-il pour autant négatif ? Certainement pas... La libre prestation de services demeure une opportunité extraordinaire pour tout personne désirant s'assurer à l'étranger. Mais une telle décision de chaque assuré est loin d'être sans conséquence à bien des égards... La LPS a permis aussi d'évoluer vers des produits vraisemblablement plus «consoméristes».

Le présent numéro évoque notamment cet aspect et quelques aspects liés à l'Europe de la finance.



Avant de conclure, nous tenons, au nom du comité de rédaction, à souhaiter à Paul Bruyère, indisponible pour raison de santé durant quelques semaines, un prompt rétablissement. Ce qui explique que je prenne, de manière temporaire, la responsabilité de cet éditorial. Reviens-nous vite Paul...

Laurent Feiner  
Membre du comité de direction